



Déclaration intersyndicale CHSCTD Loiret 7 mai 2020

Nos organisations syndicales ne peuvent que constater, à ce jour, que la date d'ouverture de l'École et l'organisation de la reprise sont précipitées.

La reprise scolaire envisagée par le gouvernement repose sur le volontariat des familles ce qui contrevient aux objectifs du système scolaire. La majorité d'entre elles, principalement issue de milieux défavorisés, ont d'ailleurs fait savoir qu'elles ne remettraient pas leurs enfants à l'école. Effet contraire à celui prétendu du gouvernement avec leurs annonces sur le volontariat ... D'autres subiront des pressions économiques qui les contraindront à envoyer leurs enfants à l'École.

Le protocole, trop rapidement concocté donc et tardivement publié avec un cadre insuffisamment préparé, met tous les personnels dans une situation anxiogène dont on ne mesure pas encore les conséquences mais dont l'administration paiera sans doute le lourd tribut. Ce protocole fait peser sur la direction d'école et les acteurs locaux une responsabilité qui n'est pas la leur : ceci n'est pas acceptable.

Les réalités matérielles existantes (sanitaires, superficie des salles de classe et des locaux...), le nombre d'adultes effectivement présents (enseignants, AESH et ATSEM) et les équipements de protection réellement disponibles font que les conditions sanitaires d'une réouverture des écoles n'ont pas été apportées par le gouvernement pour une reprise à partir du 11 mai.

Pur nous, chaque école nécessite la visite d'une commission spécifique, et dont nous devons déterminer les contours, capables de déterminer si le protocole peut être appliqué. Celle-ci doit rendre compte aux membres du conseil d'école qui doit émettre un avis pour sa réouverture ou non afin que vous en teniez compte.

D'ailleurs, certaines communes, dont des importantes, conscientes de ces difficultés, ont intelligemment fait savoir qu'elles renonçaient à ouvrir à cette date malgré certaines pressions du préfet et de Mme la rectrice. D'autres, a contrario, s'octroient des pouvoirs qu'elles n'ont pas puisqu'elles décident d'avancer la rentrée des élèves alors qu'elle s'était engagée initialement à la retarder et, en plus, en convoquant la presse. C'est le cas d'Orléans pour laquelle vous avez été alerté. Nous espérons que vous êtes déjà fermement intervenu afin de rappeler au maire le cadre et que c'était de la compétence de l'Education Nationale de décider du fonctionnement de l'école. Nous attendons des réponses aujourd'hui afin d'alerter les collègues sur leurs moyens de réponses.

Notre priorité est d'abord la santé des élèves et des personnels et l'ouverture des écoles doit être conditionnée à des garanties indispensables.

Nos organisations vous demandent de renoncer à l'imposer et, dans un souci d'équité départementale, de reporter ces ouvertures pour toutes les écoles. Elles s'opposeront à toutes tentatives de pression sur les personnels.